

Accueil de loisirs les FILOUS

Bulletin d'inscription PRINTEMPS 2016

Quelque soit la commune dont vous êtes issus, l'inscription doit être de minimum 3 jours par enfant (consécutifs ou non) sur une même période de vacances scolaires.

Le tarif journalier par enfant est déterminé en fonction de votre commune d'habitation :

1. Votre commune fait partie de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine ou a conventionné avec la CCVVS :

Le tarif journalier par enfant est calculé en fonction de votre coefficient de ressources 2014 (QR) indiqué sur l'avis d'imposition 2015.

Ce tarif comprend la journée d'activité, les sorties, le repas du midi et le goûter durant les vacances scolaires.

$$QR = \text{revenu imposable} / (12 \times \text{nombre de parts})$$

Exemple : si revenu imposable = 28000€ et nombre de parts = 3, alors QR = 28000 / (12 x 3) = 777 donc le tarif journalier sera de 13 € 20

2. Votre commune ne fait pas partie de la CCVVS et n'a pas conventionné avec cette dernière

Le tarif journalier par enfant est de 49,25 euros quelque soit le coefficient de ressources. Pour savoir si votre commune est partenaire de la CCVVS, vous pouvez contacter ADAPTE 95.

QR	≤ 336	337 à 535	536 à 750	751 à 813	814 à 1000	1000 et +	3 ^e enfant
CCVVS et communes partenaires	9,10 €	10,55 €	11,25 €	13,20 €	15,80 €	18,25 €	11,25 €
Autres communes				49,25 euros			

Le bulletin d'inscription accompagné de la copie du dernier avis d'imposition 2014 sur les revenus de 2013 et le paiement (chèque à l'ordre d'ADAPTE 95) sont à transmettre à ADAPTE 95 :

- **Par courrier** : ADAPTE 95 – 4 rue Berthelot 95300 PONTOISE
- **Sur place** auprès de la direction de l'accueil de loisirs LES FILOUS
- **Auprès de la CCVVS en Mairie de Villers en Arthies** aux horaires d'ouverture, Route de Vétheuil 95510 VILLERS EN ARTHIES

Coupon à détacher et à adresser au plus tôt

Nom/Prénom de l'enfant	Date de naissance	Période des Vacances de printemps 10 jours	
		Inscriptions* accueil de loisirs de 8h00 à 18h30	Inscriptions* accueil étendu
		7h30 - 8h°	18h30 - 19h00°
lundi	18 avril 2016	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
mardi	19 avril 2016	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
mercredi	20 avril 2016	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
jeudi	21 avril 2016	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vendredi	22 avril 2016	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
lundi	25 avril 2016	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
mardi	26 avril 2016	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
mercredi	27 avril 2016	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
jeudi	28 avril 2016	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vendredi	29 avril 2016	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		7h30 - 8h°	18h30 - 19h00°
* cocher les jours de présence			
		° l'heure d'émargement sur le cahier fera foi	
		Accueil de loisirs	Accueil étendu
Coefficient de ressources		fait : 1 euro par matin	1 euro par soir
tarif journalier :		nombre de matins	x1€
nombre de jours :		nombre de soirs	x1€
Total A		Total B	
TOTAL GENERAL (A+B) :			
Banque			
N° de chèque		à l'ordre d'ADAPTE 95	
Date		Signature	
Date de réception			